

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° AC49

présenté par

Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Sermier, M. Bony, Mme Louwagie, M. Perrut,
M. Deflesselles, M. Straumann, M. Dive, M. Jean-Claude Bouchet, M. Vialay, Mme Meunier,
M. Masson, M. Viala, M. de Ganay, Mme Lacroute et M. Ciotti

ARTICLE 8

À la seconde phrase de l'alinéa 7, après la première occurrence du mot :

« l'établissement, »

insérer les mots :

« le regroupement d'établissements du premier degré avec des établissements du second degré, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de permettre des expérimentations plus approfondies sur l'école du socle, c'est à dire l'école allant de la maternelle à la fin du collège. Il s'agit de permettre de regrouper au sein d'un même établissement des classes du primaire avec des classes du collège afin de favoriser une meilleure articulation entre les différents niveaux. L'idée est d'instaurer un continuum du primaire au collège afin de décroisonner les enseignements.

De nombreuses initiatives existent déjà et ont su démontrer l'intérêt de tels rapprochement. Nous souhaitons alors faciliter les expérimentations allant dans ce sens.